



ÉDITO

PAR JEAN-MARIE BARILLÈRE,
PRÉSIDENT DU CNIV

L'année 2020 nous l'a montré de manière brutale : dans notre monde, les choses changent vite, les problématiques évoluent.

Dans la vie de toute entreprise ou association, comme l'est le CNIV, il est nécessaire de se poser des questions de temps à autre : nos missions sont-elles toujours en phase avec les attentes de nos membres ? Comment améliorer notre fonctionnement pour mieux remplir nos missions ? Tel est l'objet du travail que j'ai demandé à un groupe de représentants d'interprofessions durant l'année qui vient de s'écouler.

Je tiens ici à remercier ce groupe pour son travail : il a jeté les bases d'une réflexion qui a pu être élargie, partagée, malgré les échanges rendus plus difficiles par le contexte de pandémie. Nous allons maintenant mener ce travail à son terme, pour mettre en place la vision que nous avons définie et pour entraîner nos régions viticoles dans une ère nouvelle. ■

L'ACTUALITÉ DU CNIV

Le CNIV redéfinit son champ d'actions

Après une réflexion engagée depuis presque un an, le CNIV vient d'acter la clarification de ses missions pour l'avenir. L'occasion de réaffirmer son positionnement de leader dans la défense du modèle interprofessionnel.

Créé en 1991 avec l'objectif d'assurer le **développement des politiques de filière** et leur mise en œuvre auprès des décideurs nationaux et européens, le CNIV (Comité national des interprofessions des vins à appellation d'origine et à indication géographique) est une association qui rassemble aujourd'hui **23 interprofessions vitivinicoles françaises**, soit 95 % de la production nationale des vins et eaux-de-vie de vin.

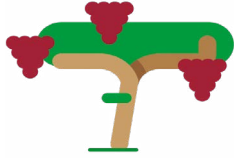
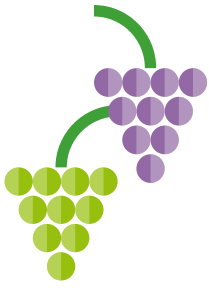
Depuis la mise en place des premiers instruments mutualisés de **suivi des marchés** en 1991 ou l'adoption par la Communauté européenne du **statut interprofessionnel** en 1999, jusqu'au lancement du **Plan national déperissement**, en passant par le soutien aux entreprises lors de l'enquête chinoise antidumping et anti-subsidies, les sujets traités au sein du CNIV ont évolué en fonction des besoins exprimés par ses membres.

Début 2020, une réflexion a été lancée afin de préciser **les orientations souhaitées par les interprofessions** pour l'avenir. Un groupe de travail composé de professionnels élus et de directeurs d'interprofessions a travaillé durant l'année, malgré le confinement.

LEADER SUR L'ANALYSE ÉCONOMIQUE

Ses conclusions, qui viennent d'être validées par l'assemblée générale, confirment la volonté de positionner le CNIV comme **leader sur la promotion et défense du modèle interprofessionnel**. Elles optent pour le renforcement de la mission du CNIV en priorité sur l'analyse économique. Les autres missions comme la recherche et le développement technique, la communication de la filière ou la défense et la protection des indications géographiques seront traitées en **mutualisation entre les interprofessions**, comme précédemment. Enfin, les interprofessions ont souhaité que le CNIV assume **une place de partenaire** de la FEVS (Fédération des exportateurs de vins et spiritueux) dans les dossiers internationaux dans lesquels il sera conduit à intervenir. ■

Sept missions pour un comité



Sept missions ont été définies pour le CNIV, assorties de différents niveaux d'engagement. Objectif : coller aux attentes des interprofessions.

- 1 La promotion et la défense du modèle interprofessionnel est et demeure la mission principale du CNIV. Telle est la première conclusion que l'assemblée générale a réaffirmé après la présentation du groupe de travail sur les missions et la gouvernance du CNIV, présidé par Jean-Bernard de Larquier. En effet, le statut interprofessionnel est une création française (1975), élargie à l'Europe, via l'OCM vin en 1999, puis l'OCM unique en 2013. Cette adoption récente nécessite toujours des ajustements. Un travail de clarification du droit de la concurrence est d'ailleurs notamment en cours au niveau européen.
- 2 La deuxième grande décision de l'assemblée générale a été d'acter la nécessité d'engager le CNIV plus avant dans l'analyse économique et la prise de parole sur ce sujet (voir notre focus en page 4).

3 Avec la conception et le pilotage du Plan national déperissement, la recherche et le développement technique sont entrés dans les missions du CNIV. Face à l'interrogation d'investir encore davantage ces domaines, les interprofessions membres du CNIV ont souhaité la reconduction à l'identique.

4 La défense des appellations, notamment à l'international, est une mission dévolue à l'INAO. Mais certaines interprofessions, telles que la Champagne, Cognac ou Bordeaux, ont également pris en main ce dossier en créant des services ad hoc. Avec la part croissante de l'exportation dans la commercialisation des vins français, la contrefaçon, les tentatives d'usurpations et/ou de détournement de notoriété risquent de s'accroître eux aussi.

" Le contrat de mandature amène une visibilité "



Christian VANIER,
directeur du BIVB

Vous avez été rapporteur du groupe de travail sur l'avenir du CNIV. Quelle a été votre méthode ?

Christian Vanier : Le sujet a été lancé en début d'année 2020. Notre groupe de travail, présidé par Jean-Bernard de Larquier, a réuni quatre représentants interprofessionnels élus : Philippe Pellaton (Inter-Rhône), Didier Petterman (Alsace), Michel Carrère (Sud-Ouest) et quatre directeurs

d'interprofession : Sylvain Naulin (Inter-Loire), Fabien Bova (Bordeaux), Vincent Bergeon (Bergerac-Duras) et moi-même. Cette composition était équilibrée en termes de géographie et « d'ancienneté » dans la fonction. Très vite, la réflexion a été scindée en deux parties : les missions du CNIV et sa gouvernance. Nous avons donc commencé par définir le champ des missions en définissant notre état : sommes-nous leaders, partenaires ou lieu de mutualisation, pour chaque mission identifiée ? Toutes nos propositions ont été présentées en assemblée générale, où elles ont été actées⁽¹⁾.

Quelles sont les principales évolutions concernant la gouvernance ?

La plus forte innovation concerne le contrat de mandature. C'est un programme, sur lequel le président s'engage pour trois ans, avec, en filigrane, des perspectives de cotisations pour les interprofessions. C'est d'ailleurs un prolongement de ce que

nous pratiquons actuellement dans nos interprofessions. Le nombre de mandatures serait limité à deux. Les commissions ne seront plus fixées à l'avance, mais construites en fonction des orientations politiques majeures de la mandature. Le président peut s'appuyer sur un noyau dur de quatre vice-présidents, dont l'un est le président de Vin & société. Il n'est plus le représentant de sa région, ce qui le rend plus libre.

Y a-t-il des évolutions concernant la composition du CNIV ?

L'autre nouveauté a été d'associer les familles (Cnaoc, VinIGP et UMVin), afin qu'elles puissent s'exprimer. Elles seront membres de droit mais ne voteront pas. Les questions d'unanimité ont aussi été abordées. Notre objectif est la recherche du consensus, mais il est parfois nécessaire de trancher. Aussi, nous avons proposé une majorité au 2/3 des voix et 2/3 des cotisations, qui tient compte du poids des régions.

(1) voir détails dans l'article ci-dessus

5 Le CNIV peut devenir **un lieu d'échanges sur les pratiques** en matière de lutte contre ce danger, afin que tous puissent bénéficier de l'expérience de chacun en la matière. Avec l'objectif d'intervenir non plus seulement après le constat des faits, mais **aussi en « préventif »**. De fait, il a été souligné que la mise en commun d'informations et l'échange de bonnes pratiques **font partie des « fondamentaux »** du CNIV.

6 Une autre conséquence du développement des échanges internationaux est que la filière vin devient plus sensible aux soubresauts politiques mondiaux. Appelé en renfort lors de l'enquête chinoise antidumping anti-subsidies, acteur impliqué dans le soutien du dossier SO₂ biocide, **le CNIV** souhaite se positionner à l'avenir comme **un partenaire à part entière sur les dossiers internationaux** auxquels il sera amené à participer.

7 **La communication de la filière** fait partie des sujets qui ont été abordés par l'assemblée générale. Les interprofessions ont souhaité que les missions qu'elles délèguent à Vin et société soient réalisées en pleine cohérence avec les orientations prises au sein du CNIV. Des évolutions de la gouvernance sont en préparation, en lien avec les organisations professionnelles. ■

" Une réflexion pour mieux travailler ensemble "



Jean-Bernard de Larquier,
Vice-président du CNIV

Comment la réflexion sur les missions et la gouvernance du CNIV a-t-elle émergé ?

Jean-Bernard de Larquier : La structuration de la filière viticole française est très riche et très diverse. Mais cette organisation peut aussi nous affaiblir lorsqu'il s'agit d'avoir une position commune. Depuis quelques années, le CNIV a évolué vers une posture plus politique et il nous a semblé que ce lieu qui réunit pratiquement tout le monde (AOP, IGP, avec les vins sans IG membre associé) pouvait être le lieu où sont portées des stratégies intéressantes tout le monde.

Le CNIV répond-il toujours aux attentes de tous ? Qu'est-il possible d'améliorer ? Il était nécessaire de faire le point sur les attentes des régions viticoles et des interprofessions. C'est ce qui a amené cette réflexion. En parallèle, nous allons arriver à une fin de mandature et le président a souhaité que le bateau soit bien lancé en vue de cette échéance. Ce n'est pas une révolution, c'est une évolution.

Dans quel esprit se sont déroulés vos travaux ?

Nous avons pris le temps pour écouter tout le monde et notre travail a été bien accueilli. Nous avons bien réaffirmé que notre objectif n'était pas de faire une interprofession nationale. Chaque région conserve ses interprofessions qui répondent à des réalités de terrain. Mais il faut un lieu où porter des dossiers communs et où échanger les bonnes pratiques, ce qui, d'ailleurs, ne coûte pas un sou. La velléité de réformer le CNIV n'est pas de faire le travail des autres, mais de mieux travailler ensemble. Nous voulons exploiter la force du collectif, des valeurs que j'ai défendues durant toute ma vie professionnelle.

À quelle échéance ces décisions seront-elles mises en pratique ?

L'objectif est de rendre les travaux opérationnels pour la prochaine assemblée générale, en juin 2021, avec une mise en œuvre à partir de 2022.



Un renforcement de l'analyse économique

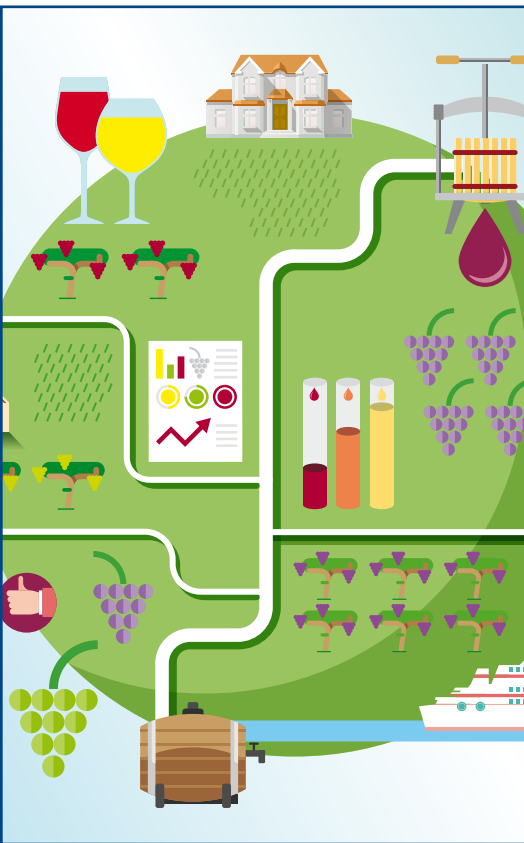
Comment aider les interprofessions à mieux piloter économiquement leurs indications géographiques ? S'il n'y a pas qu'une seule voie, le sujet apparaît comme une mission à renforcer au sein du CNIV.

La régulation des marchés fait partie des missions des interprofessions. Pour mener à bien cette mission, il est nécessaire de disposer d'**informations économiques**, comme le *Vade mecum* publié en 2020 par le CNIV l'a bien mis en évidence. L'achat d'outils de suivi des ventes et d'analyse des marchés **est mutualisé** depuis de nombreuses années au sein du CNIV. **Une meilleure valorisation** de ces données économiques a pu être mise en place avec la **création d'un poste de chargé de mission économie** depuis 2013. Cette mission doit être poursuivie et même renforcée, afin de favoriser l'appropriation de ces données par tous.

UNE SENSIBILISATION DES RESPONSABLES

Mais pour **mieux piloter** leurs indications géographiques, c'est-à-dire, savoir quel volume produire, sur quel segment et à quel prix, les interprofessions **doivent aller plus loin**. Jusqu'à aujourd'hui, peu d'entre elles sont en mesure de connaître des données économiques essentielles, telles que le chiffre d'affaires.

Cette évolution ne peut être réalisée qu'**avec une sensibilisation des responsables professionnels**. Le CNIV peut représenter **un lieu d'échanges** sur les systèmes de pilotage existants, déjà déployés sur le terrain dans quelques régions viticoles, ou sur la création de nouveaux systèmes, adaptés aux contextes régionaux. ■



AGENDA

28/01
Réunion des directeurs

04/02
Conseil exécutif

NEWS

Après quatre ans de bons et loyaux services, **Floriane Chanel** quitte le CNIV le 31 janvier. **Solène d'Arexy** la remplace à partir du 1^{er} janvier.

Côté économie, **Nine Brousse** assure dans un premier temps le remplacement de **Marie-Henriette Imberti**, partie s'établir dans les Alpes.

Le CNIV remercie **Floriane** et **Marie** pour leur travail et souhaite la bienvenue à ses nouvelles recrues.

Toute l'équipe du CNIV vous présente ses meilleurs vœux !



EN BREF

Créer des alliances au niveau européen

Le modèle d'action du CNIV à Bruxelles arrive à son terme : agir seul n'est plus suffisant. Il devient nécessaire d'élargir le nombre de nos partenaires.

Depuis sa création, le CNIV intervient auprès des autorités européennes, pour défendre la gestion de la filière vinicole. Il accompagne plus particulièrement **les réformes de la Pac**, ainsi que l'évolution **des règlements liés à la promotion** des produits agricoles et agroalimentaires. Cependant, le contexte politique européen a changé, avec **une montée en puissance des préoccupations environnementales** et un secteur agricole sollicité pour répondre à ces attentes.

Bien que son poids économique soit toujours considérable, la filière vins française **se doit de tisser de nouvelles alliances** pour faire prospérer ses propositions. En pratique, cela pourrait passer par la création d'une **section européenne au sein du Cliaa** (Comité de liaison des interprofessions agricoles et agroalimentaires), tout en assurant **une étroite cohérence** avec le Comité européen des entreprises vins (CEEV) et la Fédération européenne des vins d'origine (Efow). ■